

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 an 12 fr.
6 mois 7 fr.
3 mois 4 fr.

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1^{er} et du 16 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VOGLER

Rue St-Pierre

Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent.
La ligne
La Suisse... 20
L'Étranger... 25
Réclamations... 50

Nouvelles du jour

Les Serbes et les Albanais sont encore aux prises devant Prizrend; mais les renseignements arrivés sur leurs forces respectives permettent de dire que l'armée serbe viendra assez rapidement à bout de l'insurrection albanaise.

L'Autriche et l'Italie ont donné à Belgrade le conseil pressant de respecter les décisions de la conférence de Londres, c'est-à-dire de ne pas étendre les opérations au territoire de l'Albanie autonome. Cependant, dit un communiqué de Vienne, si l'état-major serbe jugeait indispensable de pénétrer sur le territoire albanais, l'Autriche tolérerait cette action, à condition que le cabinet de Belgrade donnât l'assurance qu'elle n'aurait qu'un caractère temporaire.

Les événements survenus inspirent à la diplomatie autrichienne de hâter l'organisation de l'Albanie indépendante. Le prince de Wied est attendu à Vienne au cours de ce mois. On sait que l'Autriche et l'Italie se sont entendues pour faire donner le trône d'Albanie au prince de Wied, dont la visite à Vienne aura pour but d'établir les conditions de stabilité du futur gouvernement.

A Constantinople, on émet l'espoir que l'accord gréco-turc sera facilement établi. Mais ces assurances et cet optimisme ne sont que destinés à faire croire à la modération turque, tandis que, en réalité, la Sublime-Porte entend faire fi du traité de Londres qui laissait aux puissances le soin de déterminer le sort des îles de la mer Egée. La Turquie veut, sur ce point, traiter en tête-à-tête avec la Grèce, et son gouvernement adresse aux puissances un memorandum pour les préparer à l'idée de voir un nouveau trou se produire dans le traité de Londres. Elle est bien décidée à reprendre la plupart des îles de la mer Egée, et la notification de cette volonté est appuyée par une armée de 300,000 hommes, massée en Asie Mineure, en vue de l'île de Chio.

Le général bulgare Radko Dimitrieff, nouveau ministre de Bulgarie à Saint-Petersbourg, a déclaré, en arrivant dans la capitale russe, qu'il n'était chargé d'aucune mission spéciale et qu'il reprenait simplement les affaires de son prédécesseur. On le croira d'autant plus qu'il n'est pas l'homme de confiance du parti qui est actuellement au pouvoir à Sofia. On peut même supposer que le général Savof et ses amis, qu'on appelle les « macédoniens », ont sollicité du tsar Ferdinand l'éloignement du général Dimitrieff, le seul homme qui se soit prononcé contre la guerre avec les Serbes, parce qu'ils craignent, à la suite des désastres subis, un mouvement populaire qui donnerait le pouvoir à ce général.

C'est le 26 octobre que les électeurs italiens sont appelés à renouveler intégralement la Chambre des députés. Jamais journée politique n'aura été plus importante dans la Péninsule, car, par suite de la nouvelle loi électorale, des masses nouvelles d'électeurs vont entrer en jeu. Le message du gouvernement estime à 5,353,042 le nombre des citoyens à qui la nouvelle loi accordé pour la première fois le droit de voter. De quel côté feront-ils pencher la balance? C'est la question angoissante que se posent tous les partis. On se préoccupe en particulier de l'attitude qu'adopteront les catholiques. C'est d'eux que dépendra le sort des élections dans beaucoup d'arrondissements. Mais prendront-ils part au scrutin? Le Vatican les en empêchera-t-il?

On sait que, le lendemain de la prise de Rome par l'armée du roi Victor-Emmanuel II, Pie IX avait défendu sévèrement aux catholiques italiens de participer à la vie politique. Ils ne devaient rien avoir de commun avec un gouvernement qui avait spolié le Pape de ses Etats et foulé aux pieds les droits les plus imprescriptibles de la Papauté. C'est ce qu'on a appelé la règle du non expedit. Né eletti né elettori, ni élus ni électeurs, tel était le mot d'ordre que Pie IX avait donné aux catholiques italiens. Pendant son long pontificat, Léon XIII s'en tint strictement aux directions de son prédécesseur, et même il les accentua. En 1888, un mouvement d'opposition s'étant fait sentir dans le parti catholique, le Pape, par l'organe de la Sacrée Pénitencerie, publia une décision qui transformait le non expedit en un non licet (une défense), qui liait en quelque sorte la conscience des catholiques.

Avec l'avènement de Pie X sur le siège de Saint-Pierre, la situation changea quelque peu. Le nouveau Pape prit en considération les intérêts religieux de l'Italie gravement menacés par la marée montante du socialisme et de la franc-maçonnerie. Aux élections générales de 1904, il envoya des instructions spéciales aux évêques, les autorisant, dans certaines circonstances, à permettre aux catholiques de prendre part aux élections. Le non expedit n'était pas abrogé; il restait toujours, mais le reste encore aujourd'hui, la règle fondamentale de ce que l'on pourrait appeler la politique du Vatican en Italie.

En 1905, Pie X publia l'encyclique Fermo proposito où il codifiait en quelque sorte les nouvelles directions pontificales sur le terrain électoral.

Beaucoup de catholiques italiens finissent peu à peu par s'imaginer que le non expedit était aboli et que dorénavant ils pourraient prendre part aux élections, comme les autres citoyens. Les élections de 1909 marquèrent une grande participation des catholiques au scrutin. Une vingtaine de députés catholiques entrèrent à la Chambre.

Un groupe catholique au Parlement pouvait donner lieu à de graves conséquences politiques. Pie X s'en inquiéta. Il fit savoir qu'il ne s'opposerait pas à ce que certains catholiques fussent nommés députés, mais qu'il ne voulait pas de « députés catholiques », c'est-à-dire de parti catholique.

Ce sont ces mêmes directions qui seront appliquées aux prochaines élections. Résumons-les. En règle générale, le non expedit est maintenu. Il appartient aux évêques de décider si les catholiques doivent prendre part au scrutin ou s'ils doivent s'abstenir. Le Vatican leur laisse à cet égard pleine liberté.

En principe, les évêques permettront aux catholiques de voter pour empêcher l'élection d'un candidat révolutionnaire ou anticlérical. Dans ce cas, les catholiques voteront pour le candidat libéral qui leur promettra de ne pas combattre les principes fondamentaux du programme catholique, qui leur promettra par exemple d'empêcher la loi sur le divorce et de favoriser l'enseignement religieux à l'école.

Sauf quelques rares exceptions, le Pape n'autorisera pas l'élection de nouveaux députés catholiques. Les députés sortants pourront être réélus. Les catholiques italiens suivront docilement les directions pontificales, bien que, ici ou là, certains symptômes de résistance se soient manifestés. On prévoit que les catholiques voteront dans de nombreux arrondissements. Il en est un cependant où, depuis 1870, le Vatican ne leur a ja-

mais permis de voter et où ils ne voteront pas non plus cette année. C'est celui de Rome. On comprend que le Pape maintienne le non expedit dans la capitale du monde catholique. On assure que le Saint-Siège publiera prochainement une note officielle pour défendre de nouveau aux catholiques de Rome de prendre part aux élections et pour expliquer les raisons qui l'engagent à tenir à cette mesure.

Les forces hydrauliques au Conseil des Etats

Berne, 2 octobre.

Aujourd'hui, le Conseil des Etats a poussé la discussion du projet jusqu'à l'article 40. La lutte engagée hier sur les articles 9 et 10 s'est terminée ce matin par une nouvelle victoire des défenseurs des compétences cantonales. Un journal radical bernois, l'Intelligenzblatt, se plaint du Kantonalgeist qui triomphe au Conseil des Etats. Il a soin de passer sous silence la part que les représentants radicaux d'Argovie, Soleure, Schaffhouse et Appenzel-Extérieur ont prise à cette résistance cantonale. Sans doute, MM. Ochsner, Roten, Cardinaux, Brügger, Pythou et Wirz ont joué un rôle actif dans les succès remportés ces jours, mais ces représentants de la Suisse conservatrice se trouvaient sur un terrain solide et en forte compagnie.

A l'art. 9, la commission investissait le Conseil fédéral du droit de concessionner lui-même les cours d'eau qui restent inutilisés longtemps, malgré les offres équitables que l'on refuse sans de justes motifs.

C'était tout simplement déposséder les cantons du droit de concession que leur garantissent la Constitution et la loi elle-même débauchée en ce moment. On reprochait d'une main ce qu'on donnait de l'autre.

L'un des représentants du Valais, M. Hienri Roten, a bien fait ressortir tout ce qu'il y avait d'humiliant pour les cantons dans le texte de la commission. Ce texte suppose, en effet, que certains cantons sont capables de laisser dormir sur place leurs trésors hydrauliques, malgré tous les clients qui se présenteraient pour les mettre en valeur. Croyez-vous, a dit M. Roten, que les gouvernements cantonaux manquent à ce point d'intelligence et d'esprit progressiste? Et M. Roten a proposé la suppression de ce malencontreux article.

Aussitôt le président de la commission, M. Isler, a senti le besoin de fournir une interprétation rassurante. Cet article, selon lui, n'est pas dirigé contre les cantons. On a voulu viser plutôt d'autres propriétaires des cours d'eau, tels que districts, communes, corporations et riverains.

S'il en est ainsi, a dit M. Baumann, député d'Appenzel-Extérieur, pourquoi ne le dites-vous pas et pourquoi passez-vous par-dessus la tête des cantons pour mettre à la raison les communes réfractaires?

Et M. Baumann a proposé le texte suivant auquel M. Roten s'est empressé de se rallier:

Si, malgré des offres d'utilisation équitables, et sans de justes motifs, le district, la commune, la corporation ou le riverain (investi du droit de disposition s'abstient pendant un temps prolongé, d'utiliser lui-même ou de faire utiliser par d'autres les forces hydrauliques d'un cours d'eau public, le gouvernement cantonal pourra, au nom de l'ayant-droit, accorder des droits d'utilisation.

La décision octroyant ces droits peut être, dans les 60 jours, déférée au Conseil fédéral par voie de recours.

M. Keller, d'Argovie, et M. Wirz, d'Obwald, ont aussi proposé des atténuations au texte de la commission.

M. Geel, de Saint-Gall, amende le texte de M. Baumann en ajoutant que le recours peut être dirigé aussi contre le refus d'une concession.

Ainsi amendée, la proposition de M. Baumann a été adoptée par 37 voix contre 1. Auparavant, le Conseil avait adopté les amendements Keller et Wirz, si bien que le texte de la commission, sorti tout meurtri de ces scrutins partiels, fut abandonné même par M. Isler.

Ensuite, l'Assemblée a repris la discussion de l'article 10, interrompue hier. Cet article donne à la Confédération le droit d'utilisation d'un cours d'eau public pour l'accomplissement des tâches

qui lui incombent. Cela veut dire que les C. F. F. pourront acquérir des forces motrices sans en demander la concession aux cantons. Ils doivent toutefois indemniser les propriétaires du cours d'eau.

M. Ochsner (Schwyz) a proposé la suppression de cet article, qu'il juge inconstitutionnel.

MM. Isler, Usteri, Calonder, citent plusieurs articles de la Constitution pour justifier le texte de la commission. Mais M. Brügger (Grisons) trouve que les articles cités ne sont pas pertinents.

M. Von Arx, président du Conseil d'administration des C. F. F., cherche à rassurer M. Ochsner en disant que les Chemins de fer fédéraux se montreront accommodants lorsqu'ils négocieront avec le canton de Schwyz l'acquisition des forces de l'Etzel.

Au vote, l'article 10 a été maintenu par 25 voix contre 12. Mais auparavant, on l'avait amélioré en adoptant la proposition de M. Munzinger relative à l'indemnité, que la commission voulait simplement « convenable ». D'après la commission, la Confédération devrait payer moins cher qu'un particulier ou qu'une société d'actionnaires. L'adoption de l'amendement Munzinger permet aux expropriés de recevoir toute l'indemnité à laquelle ils ont droit.

Une nouvelle rencontre a eu lieu au cours de l'article 14 et 18, sur lesquels MM. Python et Cardinaux ont fait des observations qui ont été admises. Selon l'avis exprimé par M. Python et formulé dans une proposition de M. Böhi (Thurgovie), à laquelle le représentant fribourgeois s'est joint, l'approbation fédérale ne devra être requise pour l'installation des usines hydrauliques que lorsque ces ouvrages auront une influence directe sur les sections de cours d'eau corrigées à l'aide de subventions fédérales.

A la suite des pétitions des partisans de la navigation fluviale, la commission a présenté un nouveau texte pour les articles 16, 17 et 18 relatifs à la navigation.

Ce texte a été adopté sans opposition. Toutefois, le Conseil a accepté par 23 voix contre 5 une adjonction proposée par M. Cardinaux, portant que les usines hydrauliques préexistantes devront être indemnisées si elles subissent un dommage sensible par le fait des travaux de navigation.

La loi sur les fabriques au Conseil national

Art. 10. — Le Conseil écarte par 79 voix contre 25 un amendement de M. Grimm tendant à interdire l'exclusion temporaire des ouvriers, lorsque par leur conduite ils troublent le travail commun ou compromettent la sécurité de l'entreprise.

L'article 11 a trait aux amendes, qu'il soumet à des prescriptions limitatives. 3^e alinéa. Le fabricant ou son représentant responsable confirmera par sa signature les amendes excédant 25 centimes et les communiquera à l'ouvrier, en indiquant les motifs. 4^e alinéa. Les amendes ne peuvent dépasser le quart du salaire journalier; le produit en sera employé dans l'intérêt des ouvriers et notamment versé dans des caisses de secours.

M. Emile Hofmann (Thurgovie) propose de rédiger comme suit l'article 11: « Il est interdit d'infliger des amendes aux ouvriers ».

MM. Burckhardt (Bâle-Ville) et Robert Forrer (Saint-Gall) proposent d'ajouter au 3^e alinéa la disposition suivante: « Si l'amende dépasse 25 centimes, la décision du fabricant pourra être, dans le délai de cinq jours à partir de la réception, déférée par voie de recours à une autorité désignée par le gouvernement cantonal. La décision de cette assemblée est sans appel ».

MM. Wild et Charbonnet, rapporteurs: Jusqu'ici, l'amende pouvait atteindre la moitié du salaire, et les ouvriers se plaignaient souvent de ne recevoir notification des amendes que le jour de la paie.

M. Léger: Les amendes constituent une injustice à l'égard des ouvriers. Diverses expériences montrent que l'on peut fort bien s'en passer. M. Pfleger (Zurich): Les amendes sont une institution humiliante et avilissante pour les ouvriers, qui seuls dans notre état social y sont soumis. Certains

en infligent pour plusieurs milliers de francs par année; par exemple, une fabrique de Schaffhouse, qui a même atteint le chiffre de 7,900 francs! Il est possible que dans certains cas les amendes facilitent la discipline, et qu'elles exercent sur quelques-uns une influence salutaire. Mais nous ne devons pas nous placer à un point de vue aussi médiocre. Les ouvriers attachent plus d'importance à la suppression des amendes qu'à toute autre disposition de la loi. Car les amendes sont une offense à la classe ouvrière et un affront à la démocratie.

M. Burckhardt: M. Robert Forrer et moi, nous nous plaçons sur le terrain de la commission. Mais nous voulons formuler une proposition de conciliation. Les dispositions du troisième alinéa sont excellentes, elles constituent un frein pour les amendes. On ne peut pas se passer des amendes. Leur suppression obligerait les patrons à congédier plus souvent les ouvriers, ce qui serait contraire aux intérêts de ces derniers. Dans la plupart des fabriques, on n'en use qu'avec équité. Mais ailleurs il y a des abus. Les patrons et les contremaîtres sont à la fois juges et parties. Et le recours au patron contre les décisions des contremaîtres, c'est le recours du diable à sa grand-mère. Il faut que les ouvriers obtiennent une garantie en même temps qu'une satisfaction morale sur ce point.

M. Schullthess, conseiller fédéral, propose l'amendement suivant: « La publication des amendes par voie d'affichage ou par tout autre moyen analogue est interdite ».

MM. Guyer (Zurich) et Weber-Frey (Argovie) demandent le maintien des amendes. M. Alfred Frey (Zurich) considère que la suppression des amendes serait un grand mal qu'il convient d'éviter. Des milliers d'entreprises ne sont pas en mesure d'édicter des amendes, car elles sont, en raison de leur petitesse, dans l'impossibilité de les affecter à des institutions en faveur des ouvriers. L'orateur prouve par des statistiques que les amendes n'ont pas l'extension qu'on veut leur attribuer.

M. Willemín (Genève): Le maintien de l'ordre et de la discipline dans les fabriques ne dépend pas de l'existence ou de la suppression des amendes. Si les patrons ont des griefs sérieux à faire valoir, ils n'ont qu'à recourir à l'exclusion temporaire de l'ouvrier.

M. Schullthess, conseiller fédéral: Le système des amendes du projet diffère profondément du système de la loi de 1877. Le patron n'édicte plus les amendes pour lui-même, mais dans l'intérêt général, dans l'intérêt même des ouvriers. Ce système ressemble à celui de la loi anglaise de 1896. Les amendes sont-elles humiliantes? Ne le sont-elles pas moins que des observations blessantes? Personnellement, je ne demanderais pas mieux que de supprimer les amendes, mais en présence des inconvénients qu'entraînerait cette interdiction, je ne puis m'y résoudre. Les abus sont en diminution, et nous devons avoir confiance en l'avenir. Limitez les amendes au strict minimum, et assurez ainsi le sort de la loi.

Le débat est clos. Le vote est renvoyé.

Interpellation

Le groupe socialiste du Conseil national a déposé une interpellation demandant au Conseil fédéral des explications au sujet des peines extraordinairement sévères prononcées pendant les manœuvres de la 2^e division, sur instructions du commandant de la division, colonel de Loys, contre des hommes des 6^{me} et 7^{me} régiments. M. Graber, de La Chaux-de-Fonds, développera l'interpellation, qui vraisemblablement sera traitée en même temps que celle relative aux incidents de la Flüela. Cette affaire sera probablement discutée lundi ou mardi.

Le groupe radical

Le groupe radical démocratique de l'Assemblée fédérale a tenu hier soir une réunion pour discuter le projet de loi sur les fabriques et pour compléter son comité. M. Lachenal, député au Conseil des Etats, a été nommé vice-président. Dans la discussion du projet de loi sur les fabriques, un long débat s'est engagé sur la question du droit de coalition des ouvriers. Une proposition a été déposée demandant des garanties à ce sujet. Le groupe a décidé cependant de ne pas compromettre le sort du projet.

La démission de M. Daucourt

(De notre correspondant jurassien)

Porrentruy, 2 octobre.

Hier, M. Ernest Daucourt, conseiller national, a adressé au Conseil exécutif du canton de Berne sa démission de préfet du district de Porrentruy.

Le chef du parti conservateur-catholique du Jura occupe les fonctions préfectorales de ce district depuis le 1^{er} août 1894. Il donne sa démission pour le 31 décembre prochain. « J'ai cherché, dans la mesure de mes forces, dit-il dans sa lettre au Conseil exécutif, à répondre à la confiance qu'à cinq reprises le peuple a bien voulu me témoigner, sans omettre d'assurer, dans la sphère de mes attributions, tout ce qui vous est dû, Messieurs, de déférence et de respect. En tout cas, je me retire avec la conscience de n'avoir commis sciemment aucun acte d'injustice et de partialité, et je crois avoir travaillé, pendant cette période presque achevée de vingt années, à la pacification des esprits, malgré bien des obstacles et bien des déceptions ».

On savait, à Porrentruy, que M. le préfet Daucourt avait l'intention de démissionner, ou tout au moins, de ne pas accepter de réélection à la fin de la période expirant le 1^{er} août 1914. Mais ses amis politiques mêmes ne s'attendaient point à une aussi brusque détermination. C'est pour cette raison que la nouvelle ci-dessus a provoqué dans tout notre pays un sentiment de surprise. Nombreux sont ceux qui auraient voulu voir M. Daucourt conserver les importantes fonctions de préfet de Porrentruy. En ce moment, des démarches sont tentées pour le faire revenir sur sa décision. Nous ne pensons pas qu'elles aboutissent au résultat auquel elles tendent: sans qu'il en ait fait part à plusieurs personnes, M. Daucourt semble avoir mûrement réfléchi à la grave détermination qu'il a prise. Nous croyons qu'il ne reviendra pas sur le fait accompli.

Comme on se l'imagine, les commentaires vont leur train. Leur offrir un écho dans ce journal n'a pas lieu d'être. Des noms sont déjà mis en avant — par la presse radicale — quant à la succession de M. Daucourt à la préfecture de Porrentruy. C'est bien se hâter. Car on sait que l'Assemblée des électeurs conservateurs-catholiques du district, seule, choisira le candidat à ces fonctions qui, vu les positions politiques actuelles dans cette contrée, resteront sûrement aux mains du parti dont M. Daucourt continuera à être le chef.

Les affaires balkaniques

Après la paix turco-bulgare

On télégraphie de Constantinople que le général Savaï, Talaat bey et les officiers d'état-major ont arrêté les détails de la démobilisation.

Le conseiller Dobref et les plénipotentiaires bulgares traitent aujourd'hui pour soumettre le projet de paix à la signature du tsar Ferdinand.

Le général Savof recevra la plaque en brillants de l'Osmanli. M. Natchevitch et M. Tenebaf, l'ordre de Medjidie de première classe.

L'agitation en Thrace

On mande de Salonique à la Gazette de Francfort:

« Le gouvernement provisoire autonome (turc) de la Thrace indépendante a décidé de s'opposer par les armes à l'occupation bulgare ».

Un régiment bulgare qui voulait prendre position à Gumuldjina a été repoussé et mis en fuite par les milices de la ville, après un combat de trois heures. Les Bulgares ont eu 300 tués. Dans la ville, il y a également de nombreux morts.

L'évacuation de Dédéagatch

La signature du traité turco-bulgare déterminant les frontières des deux pays, et rendant inutile la présence à Dédéagatch d'un détachement grec, le gouvernement a ordonné hier le rembarquement immédiat de cette troupe et l'évacuation complète de la ville par les autorités helléniques.

La situation à Dédéagatch paraît assez critique en raison du départ de la colonne grecque, qui vient d'être rappelée, et l'arrivée des troupes irrégulières. L'armée grecque de Dédéagatch a été remplacée, hier jeudi, à 2 h., par l'armée régulière du gouvernement turc provisoire de Gumuldjina, sans incidents, par suite d'un accord préalable. En revan-

che, on a des craintes, pour le jour où les Bulgares voudront prendre la place des nouveaux occupants.

La question hanovrienne

Bien que la presse allemande ait annoncé que le prince Ernest-Auguste de Cumberland ferait, dans le courant de ce mois-ci, son entrée solennelle à Brunswick, la question de Hanovre ne paraît pas être à la veille de se résoudre.

Le prince Ernest-Auguste, a-t-il dit M. Colshorn, ne se laissera entrainer à aucune renonciation, nous le savons.

Aucun fait grand bruit, dans les milieux prussiens, au sujet de la lettre qu'il a adressée le 20 avril au chancelier. Le gouvernement prussien a même eu le soin d'envoyer à tous les journaux de la province de Hanovre une petite note où il faisait remarquer que cette lettre équivalait à une déclaration de renonciation.

C'est dimanche soir, à 10 heures, que le président de la République française partira pour Madrid.

Nouvelles diverses

C'est dimanche soir, à 10 heures, que le président de la République française partira pour Madrid.

Le khédive est parti hier jeudi de Constantinople pour Vienne.

Hier matin jeudi, à 9 heures, le sultan du Maroc a fait son entrée solennelle à Safi.

M. Pachitch, président du conseil de Serbie, est arrivé hier soir jeudi, à Vienne.

L'écrivain russe Maximé Gorki, qui est à Naples, est de nouveau souffrant.

Un rédacteur de la Fränkische Volkszeitung, qui avait publié récemment un portrait jugé offensant du prince-régent de Danemark, a été condamné à un mois de prison.

Echos de partout

HUMOUR DE CENTENAIRE

Nous avons signalé qu'il y a à Duffet, entre Malines et Anvers, une dame qui commença, le 8 octobre, sa cent neuvième année.

Etats-Unis et Japon

Une troisième protestation du gouvernement japonais contre la législation foncière de Californie qui interdirait aux Asiatiques la possession de terres dans cet Etat a été envoyée à Washington.

Congrès international de droit

Le congrès international de droit a tenu mercredi matin, dans les salons de l'Académie de jurisprudence de Madrid, sa séance inaugurale sous la présidence de M. Garcia Prieto, marquis d'Alhucemas, ex-ministre d'Etat.

AVIATION

Le Daily Mail annonce que M^{me} Stocks, l'aviatrice anglaise qui, le samedi 20 septembre, avait pris place sur l'aéroplane de M.

L'ÉCHO DU PASSÉ

Donnat n'est pas tout de suite complice de la réalité. Il lui fallut relire cette lettre étrange pour comprendre enfin que Laurentia voulait rompre leur mariage et ne plus le revoir.

Pickles, et fut blessée à la suite d'une chute, n'a pas encore repris connaissance.

Nécrologie

Le grand-chambellan Gudenus

Le grand-chambellan de la cour d'Autriche, comte Leopold Gudenus, est mort, mercredi, à l'âge de soixante-huit ans, en son château de Basse-Autriche.

Confédération

Conférence internationale

La conférence internationale pour la régularisation du lac de Lugano est convoquée pour le 13 octobre. Les délégués suisses se réuniront à Berne le 10.

Banque nationale

Les taux de la Banque nationale restent sans changement : escompte 4 1/2 %, avances sur titres 5 %, avances sur or 1 %.

CANTONS

BERNE

La tour Refouisse. — De notre correspondant jurassien : Le Conseil exécutif du canton de Berne, en application de la loi du 16 mars 1902 sur la conservation des monuments historiques, a décidé de classer au nombre de ces derniers la tour Refouisse, donjon du château des princes-évêques de Bâle, à Porrentruy.

GRISONS

La politique à Coire. — Dimanche, les électeurs de Coiro ont renouvelé le conseil communal. Grâce à l'appui non déguisé que les libéraux ont donné aux socialistes, ceux-ci ont enlevé un siège au conservateur.

souterrain du côté de la France s'est écoulée sans causer d'accident.

Le tunnel du Mont-d'Or est le travail d'art le plus important de la ligne Frasn-Vallorbe ; il a une longueur de 6099 m., dont 900 m. situés sur territoire suisse et 5199 m. sur territoire français.

VALAIS

Démission. — En vertu du nouveau règlement des employés de l'Etat du Valais leur interdisant de cumuler d'autres fonctions officielles, M. l'ingénieur W. Haenni, secrétaire cantonal des apprentis et professeur de physique au collège de Sion, a dû donner sa démission de ce premier poste.

GENÈVE

Le mur de la Réformation. — Le comité du fameux monument a reçu des dons pour 533,000 fr. ; il a dépensé jusqu'ici 342,000 fr.

Mystérieux personnages

Une cérémonie nocturne pleine de mystères s'est déroulée dernièrement à Dornach (Soleure). Une société, dont les membres évitent le grand jour, a fait dans cette commune d'importants achats de terrain : il y en a, dit-on, pour 250,000 francs.

CHRONIQUE MILITAIRE

Dans l'armée française

Le conseil de cabinet qui doit se tenir aujourd'hui vendredi, à Paris, et auquel assisteront tous les ministres, s'occupera officiellement de la question de savoir s'il y a lieu d'apporter certaines modifications dans le haut commandement d'un ou deux des corps d'armée qui ont participé aux récentes grandes manœuvres.

NOUVELLES BALLE

Un rédacteur du Figaro a assisté, mercredi, à des expériences de deux nouvelles balles. L'une destinée à incendier les dirigeables, l'autre à détruire un mur, une maison, et à ravager tout ce qui est proche de l'endroit où elle tombe.

Les nouvelles mitrailleuses allemandes

C'est mercredi que la nouvelle loi militaire allemande est entrée en vigueur. Chaque régiment d'infanterie disposera d'une compagnie de mitrailleuses à six pièces.

La tuerie de Landreau

L'émotion causée en Loire-Inférieure par le crime de Landreau est intense. La disparition de la famille Mahit fait l'objet de toutes les conversations. Les cadavres, autopsiés mercredi par les médecins légistes, ont été mis en bière hier jeudi et le juge de paix a apposé les scellés sur les meubles.

Un cours de l'autopsie, les médecins ont pu constater que les corps portaient tous de nombreuses blessures ; ils sont littéralement déchiquetés et pour ainsi dire coupés en morceaux. M. Mahit a été tué d'un coup de hache, comme on avait dit tout d'abord, mais d'un coup de pilon à fouler la vendange.

Les obsèques des victimes du crime de Landreau ont eu lieu hier jeudi après midi, à 3 h. Les cercueils ont été transportés au milieu d'une foule nombreuse à l'église de Landreau, trop petite pour contenir les nombreux assistants qui ont voulu accompagner les victimes jusqu'à leur dernier domicile.

Le petit Pierre, âgé de 4 ans, tout seul échappé à la tuerie, a été recueilli par son oncle, M. Pierre Mahit, qui habite aux environs.

Il est inutile de décrire la désolation qui règne dans la famille de l'assassin. Le père, la mère, le grand-père sont fous de douleur.

Il était si prétentieux qu'il n'osait même pas sortir le soir et n'a pas hésité à devenir un assassin, l'assassin de cette famille qui le chérissait et avait confiance en lui !

La mère parle ensuite : « Je les aimais beaucoup, ces gens qu'il a tués ; ils étaient bons et honnêtes ; j'étais contente de savoir mon fils chez eux et mon fils était content de servir dans leur maison. Ils ne se plaignaient jamais de lui et lui ne se plaignait jamais d'eux. Dimanche dernier, j'ai rencontré la pauvre grand-mère ; elle aimait beaucoup Marcel. »

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Cambrilgèze à l'archevêché de Chambéry. — S. E. le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, vient d'être victime d'un audacieux cambriolage. Une somme d'environ 80,000 francs lui a été soustraite par un jeune homme de 22 ans, sujet belge, à son service depuis un mois.

Sur la somme volée, 35,000 francs environ appartenaient au cardinal ; 22,000 francs à l'œuvre des curés pauvres ; 16,000 francs à l'œuvre de la nouvelle église Saint-Joseph, en construction, etc.

Le voleur, fort heureusement, a négligé une enveloppe contenant 70,000 francs de titres au porteur.

Son Eminence, étant partie en Franche-Comté, ne s'aperçut du vol qu'à son retour. Le voleur, nommé Hallen, était parti depuis cinq jours.

Tremblement de terre au Panama. — Un tremblement de terre sérieux s'est produit hier jeudi, dans l'isthme de Panama. Deux secousses ont été ressenties. La dernière a duré dix secondes. La population a été prise de panique. On ne signale aucune perte sérieuse jusqu'ici dans le canal.

Les pluies aux Etats-Unis. — On signale d'abondantes chutes de pluie aux Etats-Unis. Sur la ligne du métropolitain de New-York, les communications ont été interrompues pendant quatre heures. Deux personnes ont perdu la vie. Il y a eu dix blessés.

Mort d'un homme de 300 kilos. — On signale de La Châtre (Indre) la mort d'un employé de commerce, âgé de quarante-sept ans, dont le poids atteignait le chiffre extraordinaire de trois cents kilos.

La foudre. — Au cours de violentes orages qui se sont succédés pendant la journée de mercredi dans le département de la Haute-Loire, la foudre est tombée sur la maison Roche, à Laussanne. M^{me} Roche a été grièvement blessée et son fils a été tué aux côtés de sa mère.

La foudre est tombée sur la ferme Cachard à Kerlonan (Bretagne). M^{me} Cachard a été tuée. Un cheval, une vache et une génisse ont été foudroyés.

Colliflet. — Un tamponnement s'est produit sur la ligne de Bilbao à Miranda (Espagne). Il y a trois tués et onze blessés.

SUISSE

Le crime de la Finhaut. — Voici des détails sur ce triste affaire : Aloys Williger, la victime, était depuis une trentaine d'années au service de la scierie près de laquelle il habitait. Williger a été atteint de trois coups de revolver. Les constatations qui ont été faites permettent de croire qu'il s'est défendu avec énergie.

Williger était originaire d'Argovie. Il était célibataire et demeurait seul dans sa maisonnette. Trois livres de caisse de la Banque populaire de Lucerne et de la Banque de Lucerne, au montant de 1,200 fr., ainsi que 300 fr. en billets de banque et en argent, et quelques montres en argent, ont été volés.

De l'influence de l'aviation sur les pommes de terre. — Le Bund a reçu de Laufen l'envoi suivant d'un correspondant : « Après la journée où l'aviateur Borrer s'est exhibé aux Launfornais, un cultivateur, qui arrachait des pommes de terre, en a détaché une qui reproduit d'une façon étonnante la forme d'un monoplan. »

Ces lignes étaient accompagnées d'une tubercule de forme bizarre, en effet, dont le Bund dit qu'on peut y voir ce que l'on veut, comme dans une statistique.

Soixante-cinq années de services. — M^{me} Glardon, sous-maîtresse à la fabrique Vanter, à Grandson, avait accompli l'autre jour soixante-cinq années de service dans cette maison. Toutes les ouvrières sous ses ordres lui ont remis des fleurs à cette occasion.

Malgré ses quatre-vingts ans, M^{me} Glardon fait régulièrement son travail journalier.

Chronique alpestre

L'accident du Fle Pâlé

D'après de nouvelles observations faites sur le lieu de l'accident, il est aujourd'hui établi que les quatre infortunés touristes sont restés ensemble jusqu'au dernier moment.

On a retrouvé près du corps du Poinai, quatre paires de gants, un habit, un chapeau paraissant avoir appartenu à Kasper, trois sacs de montagne, des provisions de route, une lampe à cuire et divers objets qui montrent que les touristes ont campé jusqu'à la fin. Le froid aura eu raison de leurs organismes épuisés et la tempête aura ensuite entraîné trois des corps le long du glacier, tandis que celui de Milczwiski restait sur place.

HORAIRES

Les éditeurs du Guide Fribourgeois, du Guide Mignot et du Petit Guide Romand informent les intéressés que l'édition d'hiver de leurs indicateurs (datée du 1^{er} octobre) contiendra le Service P.-L.-M. en vigueur dès le 10 octobre prochain. Ils n'ont pu toutefois obtenir à temps les documents français nécessaires et un léger retard dans l'apparition de ces guides en sera la conséquence.

Dans une très nombreuse assemblée tenue lundi soir, nos amis du chef-lieu grison ont décidé de répondre à la manœuvre des libéraux par le lancement d'une initiative demandant l'application de la proportionnelle aux élections communales.

Legs. — M. Caspar Pinosch, décédé à Coire, a légué 100,000 fr. pour des bourses en faveur d'enfants bien dotés, 20,000 fr. pour un asile de vieillards et 20,000 fr. pour l'édification d'un nouveau cimetière et l'entretien de l'ancien.

TESSIN

Pour les aveugles. — De Lugano : Les fêtes en faveur des aveugles ont produit la somme de 17,000 fr.

VAUD

Le tunnel du Mont-d'Or est percé. — Hier soir, jeudi, à 7 h. précises, le tunnel du Mont-d'Or a été percé. Le travail avait commencé le 20 novembre 1910. La rencontre s'est faite exactement. L'eau qui s'était accumulée au fond du

pouvais faire autrement, Donnat... Tu as bien agi... Tu es tel que j'aurais aimé un fils !

Donnat prit sa tête à deux mains. — Mais, mon oncle, vous me rendez fou ! Avez-vous des lettres de Laurentia ?

— De Mlle de Champsozelles, ou de Bournoise, n'importe comment elle s'appelle ? Non sans doute ! Mais elle t'a donc écrit, à toi ? D'après tes paroles, elle-même juge, tu le reconnais, votre mariage impossible.

Donnat se calma tout à coup, malgré l'affreuse tempête qu'il sentait en lui. — Mon oncle, nous ne nous comprenons pas. Je reçois à l'instant une lettre de Laurentia. Elle me dit, en effet, que notre mariage ne peut avoir lieu, me supplie de ne pas chercher à l'ébranler, mais ne me donne pas le motif de cette rupture.

M. de Cerneuilles était un sanguin. Une émotion soudaine amena des larmes à ses yeux. — C'est une noble fille ! Elle est à plaindre !

— Mais ce motif ! cria Donnat, perdant son sang-froid de nouveau. Vous le connaissez donc ? Dites-le, alors !

M. de Cerneuilles respira deux fois avec effort, comme s'il étouffait, puis se décida à parler. — Son père a servi la Commune...

D'abord étourdi, ahuri, Donnat se ressaisit et eut un geste d'incrédulité. — Lui ! Lui ! Mais vous ne savez donc

pas qu'il a voné ses dernières forces à la recherche d'une nouvelle poudre, qui serait d'une application merveilleuse ! Il m'avait associé à ses travaux...

— C'est possible, il avait pu changer, mais il n'en a pas moins combattu contre l'armée régulière en 71.

— C'est faux ! cria de nouveau Donnat.

Mais, tandis même qu'il prononçait ce mot, mille détails mystérieux, inexplicables, revenaient à sa mémoire, et quelque chose en lui répondait inexorablement : cela peut, cela doit être vrai...

— Mon pauvre Donnat, dit M. de Cerneuilles plein de pitié, lis ce journal...

Donnat saisit la feuille qu'il lui tendait. Un paragraphe était souligné au crayon bleu.

« On nous apprend de Florence la mort du comte de Champsozelles de Bournoise, dont le frère aîné était récemment décédé à Pise. »

Sous le nom moins éloquent de citoyen Champsozelles, le défunt avait, en 1871, fait partie de la Commune. De hautes influences de famille l'avaient soustrait à la justice sommaire de cette époque, et, parfaitement oublié, il menait une vie errante jusqu'au moment où la mort de son frère lui donna un titre et une fortune...

Donnat froissa le journal avec colère. — Que prouvent les insinuations calomnieuses d'un folleculaire venimeux ? — Ceci serait un peu fort comme insinuation, répliqua M. de Cerneuilles. Mais

j'ai voulu douter, moi aussi, j'étais hier à Paris. Je suis allé trouver mon vieil ami d'Audillat, que je savais allié aux Bournoises, et je lui ai demandé confidentiellement la vérité. Il m'a répondu que l'aventure de son parent n'était malheureusement pas un secret. C'est à cette époque que sa famille, qui portait plus habituellement le nom de Champsozelles, l'a quitté pour celui de Bournoise.

Donnat restait tout de surprise et de chagrin. Hélas ! tout s'expliquait. Laurentia avait appris, peu importe comment, le passé de son père. Pauvre chérie ! Avait-elle dû souffrir, elle si Française !

— Elle a bien agi, reprit M. de Cerneuilles, et je suis heureux qu'elle t'ait épargné la cruelle initiative d'une rupture.

Donnat éprouvait le besoin d'une contradiction violente. Il se révolta. — Ma parole est engagée, je ne romprai pas ! dit-il ; les yeux pleins de flamme et les dents serrées.

Son oncle tressaillit, et le regarda en face. — L'épouseur, maintenant que tu sais tout ! La fille — charmante, innocente, je le sais, mais enfin la fille d'un homme qui a peut-être tiré sur ton père en 71...

Pauvre Donnat, ajouta-t-il, se calmant subitement, je puis te comprendre et excuser la douleur ! Mais je suis sûr de toi...

PETITE GAZETTE

La disparition du docteur Diesel

Toutes les recherches faites pour retrouver le docteur Diesel, disparu dans des circonstances mystérieuses...

Le directeur du protocole en France

M. William Martin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des chancelleries, est nommé directeur du protocole...

Le roi de Suède malade

Le roi de Suède est souffrant. Le bulletin de santé dit que le souverain, depuis qu'il a subi, en 1911, l'opération de l'appendicite...

Le roi de Suède est mort

Le roi Gustave V est né en 1858; il est mort sur le trône en 1907, succédant à son père Oscar II.

La tragique expédition du capitaine Scott au Pôle sud est narrée par un spécialiste avec précision et talent.

Il nous faudrait citer encore les recettes utiles, les calembours et les bons mots, les historiettes et anecdotes qui abondent dans l'Almanach...

La ligne Lausanne-Berne

L'Indépendant a accueilli hier les lamentations d'un grincheux qui trouve un âpre plaisir à représenter le canton de Fribourg comme un membre déshérité...

Etudes commerciales

M. Louis Genoud, fils de Casimir, de Châtel-St-Denis, a passé brillamment l'examen du diplôme du cours supérieur de l'école commerciale Widmann, à Bâle.

Tirage financier

Le gros lot de 8000 fr. est échu au n° 58217; le lot de 1000 fr. au n° 33697; lots de 300 fr. : nos 2769, 5612, 12143, 12811, 13664, 18749, 20452, 21446, 25811, 27118, 28059, 29287, 29698, 33835, 31756, 35163, 36777, 37479, 37656, 46506, 47237, 47474, 53358, 53569.

Les travaux de Tivoli

On a commencé à démonter l'échafaudage de la première section de la voie.

Vois

Dans le courant de cette semaine, on a volé trois bicyclettes dans divers corridors de notre ville.

Une vache dans un ravin

Mardi matin, deux hommes conduisaient une vache dans une boucherie de notre ville.

Les enfants qui se brûlent

Un Grand Cormorand, un écuyer de 11 ans, Joseph Haas, s'étant trop approché du foyer de la cuisine en l'absence de sa mère...

Incendie

Un incendie dû à la fermentation du regain a détruit hier après midi la maison de ferme de M. Bongni, à la Zalk, commune du Petit-Bussingen.

Eglise des RR PP. Cordeliers

Samedi 4 octobre, fête de saint François d'Assise, à 9 heures, grand'messe, sermon et bénédiction; après midi, à 2 1/2 heures, vêpres solennelles avec exposition du Très Saint Sacrement et bénédiction.

Football

Mardi, nos jeunes collégiens se sont rendus à Berne, où ils ont joué contre la 1^{re} équipe du F. C. Union-Jaags-Boys.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Pierre. - Ce soir, vendredi, à 8 1/2 h., répétition générale à l'orgue.

Club sténo-dactylographique de Fribourg (Duployé). - Ce soir, 3 octobre, leçon à 8 h., au Pensionnat. Les participants sont priés de préparer la lecture rapide des pages 54 à 57 du Signal sténographique de septembre.

Société de gymnastique 'l' Ancienne'. - Assemblée générale ordinaire, ce soir vendredi, à 9 h., au local, Hôtel de l'Aigle-Noir.

Fédération ouvrière fribourgeoise. - Réunion du comité le samedi, 4 octobre, à 8 1/2 h., au soir, au Cercle.

Avenir, société de secours en cas de maladie. - Ce soir, à 8 h., au local, réunion du comité et des commissaires.

Société de gymnastique 'La Freiburgia'. - Dimanche 5 octobre, course d'une journée au Guggisberg. Itinéraire: Bourguillon, Romerswil, Saint-Ours, Brunisried, Guggisberg, Planfayon, Gungler, Dirlaret, Frohmatt, Fribourg. Messe à 6 h. 1/2 dimanche matin; à 7 h. 1/2 départ du Grand Pont-Suspendu.

Société des Sous-Officiers. - Dimanche, course militaire, direction Morat. Départ pour Belfaux à 8 h. 1/2 par le F. M. A. Le port de l'uniforme est obligatoire.

Calendrier

SAMEDI 4 OCTOBRE

Saint François d'Assise, confesseur

Fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs

En 1219, saint François partit avec douze frères pour les pays d'Egypte et de Syrie, où il espérait cueillir la couronne de martyre.

Le saint arriva devant Damiette et tomba aux mains des Sarrasins; maltraité par eux et conduit auprès du sultan Méledin, il lui parla avec une liberté et une force surprenantes, s'offrant même de passer par le feu pour lui prouver la vérité de la religion chrétienne.

Le sultan n'osa accepter, mais au lieu de martyre qu'il attendait, François reçut toutes sortes d'honneurs; il put prêcher en liberté la foi chrétienne. Il alla visiter la Palestine et Antioche, faisant partout des conquêtes à l'Eglise et à son Ordre.

Ce voyage eut pour résultats d'ouvrir l'Orient aux enfants de saint François, qui sont encore aujourd'hui les gardiens des Saints Lieux.

De retour de Syrie, saint François se retira sur le mont Alverne, où il passa les derniers temps de sa vie dans de continues communications avec Dieu. C'est là qu'il reçut les sacrés stigmates. Il y mourut, le samedi 4 octobre 1226, à l'âge de 45 ans.

Mercuriales

Lait. - L'assemblée des délégués de la Fédération laitière du Nord-Ouest de la Suisse tenue dernièrement à Liestal, a chargé son Comité d'entrer en relations avec la Société de Consommation de Bâle pour la conclusion d'un contrat d'achat sur la base minimum de 18 1/2 centimes.

Bétail. - A la dernière grande foire de la St-Denis, à Bulle, on a constaté un fléchissement général des prix. De l'avis des initiés, cette baisse est surtout due au fait que l'exportation est momentanément interdite, à cause de la fièvre aphteuse, par la plupart des pays frontières et ajoutons aussi, à la lourdeur constatée sur le marché des laits.

Marché du bétail de boucherie très calme; le prix varie entre 1 fr. 08 et 1 fr. 12 suivant qualité. La vente du porc gras inscrite une tendance ferme et en hausse. On a payé cette semaine 1 fr. 35 à 1 fr. 37 le kilo poids vif.

Pailles et litières. - Marché sans changement. En France on se plaint de la rareté de la demande qui ira en s'accroissant si l'Angleterre maintient l'interdiction sur l'importation des pailles du Nord.

Pommes de terre. - L'arrachage se poursuit activement. La récolte est inégale, aussi les prix sont-ils fermes. Nous ne pensons pas que les Distilleries arrivent à acheter les quantités nécessaires pour leur prochaine campagne d'hiver, dans les prix de 5 fr. 30 à 5 fr. 50. On a chargé cette semaine des tubercules choisis pour la table, dans les prix de 5 fr. 90 à 6 fr. 20, exceptionnellement à 6 fr. 50, suivant qualité et variété. Au dernier marché de Fribourg, les prix pratiqués variaient entre 1 fr. 20 et 1 fr. 40 le double décalitre (20 litres), prix notablement supérieurs à ceux offerts dans nos campagnes; ajoutons qu'il s'agit ici de la vente au détail.

Céréales. - Marché en baisse sur les blés russes et romains, mais ferme. En Suisse, pas de changement à signaler. Quelques ventes se sont faites à l'occasion des marchés-concours de semences tenus dernièrement dans quelques localités. On y a noté les prix de 28-32 fr. pour le froment, 25-30 fr. pour le seigle. Quelques lots extra ont obtenus des prix supérieurs.

Ajoutons ici que malgré la baisse générale constatée sur les grands marchés de blés, on n'entend pas parler d'une baisse correspondante des farines panifiables et surtout des farines fourragères et issues de minoteries (remouage, sons, etc.).

Sylvana

Eau minérale alcaline, pro duit fribourgeois. Dans tous les bons Hôtels, Cafés et Restaurants.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

Serbes et Albanais

Belgrade, 3 octobre. Les Serbes ont repris Strouga, hier matin jeudi. Pichkoff avait déjà été réprimé mercredi. Tout le sud de la région envahie est débarrassé des Albanais.

Belgrade, 3 octobre.

Le combat qui a commencé hier jeudi devant Prizrend est acharné. Les Arnauts s'étaient concentrés là en grand nombre après avoir été dispersés à Liouma et à Vranichta et ils ont opposé aux Serbes une résistance désespérée.

Belgrade, 3 octobre.

La bataille continue sans interruption. Le bruit court à Belgrade que l'Allemagne et l'Angleterre auraient donné leur consentement formel à l'occupation d'une importante position par les Serbes dans la nouvelle Albanie.

Les trains des Balkans

Sofia, 3 octobre. L'administration des chemins de fer bulgares a adressé à l'administration des chemins de fer serbes une demande concernant la date de la reprise de la circulation régulière des trains et express entre Belgrade, Sofia et Constantinople.

La politique italienne

Rome, 3 octobre.

M. Tittoni, ambassadeur d'Italie à Paris, et son collègue M. Garroni, ambassadeur à Constantinople, sont partis dans la soirée d'hier jeudi pour San Rospo, où les deux diplomates seront reçus en audience par le roi. Dans les milieux officiels, on attache une grande importance à cette entrevue.

Le socialisme international

Bruxelles, 3 octobre.

Le comité exécutif du bureau socialiste international s'est réuni hier soir jeudi. Il a décidé que la prochaine réunion du bureau socialiste international se tiendrait à Londres les 29 et 30 octobre. Cette réunion a pour but de consacrer la fusion des différentes nuances du socialisme anglais. Au cours de la séance, la confirmation de leur entente est parvenue au bureau. La réunion fixera également l'ordre du jour du congrès de Vienne qui se tiendra en septembre 1914.

Le roi Othon de Bavière

Munich, 3 octobre.

L'état de santé du roi Othon de Bavière, qui est dément depuis 1870, s'est aggravé. On s'attend à tout moment à une issue fatale. La maladie est due à des excès de nourriture. En effet, le roi veut toujours manger et avale tout ce qui lui tombe sous la main, même du sable et de la terre. Il est toujours interné dans le château de Finsterwald et se trouve sous la surveillance étroite de deux médecins et de deux gardiens armés de revolvers.

Les élections italiennes

Rome, 3 octobre.

La présidence générale de l'Union romaine, sur les instructions du président général de l'Union électorale catholique italienne, a décidé que tous les collèges de Rome s'abstiendraient dans les prochaines élections.

L'accident de Grisolles

Copenhague, 3 octobre.

Le major danois Krabbe, qui se trouvait dans la même automobile que le major de Winterfeld lors de l'accident de Grisolles, a été transporté dans une maison de santé, des symptômes de dérangement mental s'étant manifestés en lui.

La catastrophe de Cerbère

Cerbères (Pyrénées-Orientales), 3 oct.

Hier jeudi après midi, à 3 heures, on eut lieu les obsèques de treize victimes de la catastrophe. La cérémonie a été des plus impressionnantes. Toutes les autorités militaires et civiles du département y assistèrent. Les treize cercueils étaient portés par des soldats. Toute la population était massée sur le parcours du cortège et beaucoup pleuraient.

Fou furieux

Madrid, 3 octobre.

Un nommé Sanchez, qui présentait depuis peu des symptômes de dérangement cérébral, pénétra hier matin jeudi, dans la chambre de sa mère âgée de 60 ans, la saisit par les cheveux et la traîna jusque dans une arrière-boutique, où il lui mit la tête au-dessus d'un baquet et l'égorgea. Une domestique, réveillée aux cris poussés par la malheureuse, accourut pour secourir sa maîtresse. Sanchez la repoussa à coups de couteau et la blessa grièvement à la tête. Néanmoins, cette femme put encore ouvrir la fenêtre et appeler au secours.

Les squelettes d'un équipage

Berlin, 3 octobre.

D'après un télégramme de Londres au Berliner Tageblatt, on a découvert, dans une baie voisine du cap Horn (sud de l'Amérique), le voilier Marlborough, de Glasgow, qui se trouvait échoué dans cet endroit depuis vingt-trois ans. On a trouvé à bord vingt squelettes de l'équipage, qui était composé de 33 hommes.

Acteurs « indésirables »

New-York, 3 octobre.

Lorsque Marc Lloyds, acteur connu, et le jockey Bernard Dillon sont arrivés à bord du vapeur Olympic, ils ont été frappés d'un ordre de débarquement comme des personnes « indésirables ». Lloyds et Dillon ont formé immédiatement appel à Washington. En attendant, ils sont consignés à l'île Ellis.

La profondeur de la mer

Paris, 3 octobre.

La canonnière allemande Planet vient de découvrir, au large des Philippines, la plus grande profondeur de la mer connue jusqu'ici, soit 9780 mètres. Le professeur Schott a montré à la société de géographie de Hambourg du tuf volcanique ramené par la sonde.

Chambres fédérales

Berne, 3 octobre.

Le Conseil national a continué, ce matin, le débat sur la loi des fabriques et procédé d'abord au vote sur l'article 11, qui traite des amendes. Le texte proposé par la commission a été approuvé par 106 voix contre 38. Ces dernières sont allées à la proposition de M. Legler, tendant à interdire le système des amendes. L'amendement de M. Schulthess, interdisant l'affichage, a été adopté sans opposition.

Aviation

Copenhague, 3 octobre.

L'aviateur de la marine militaire Birch est tombé, hier soir jeudi, à 6 heures, de son appareil, d'une hauteur de 10 mètres. Son passager, le lieutenant Thiel, a pu sauter à temps; mais Birch s'est trouvé pris sous l'aéroplane et a été grièvement blessé.

Cromarty (Ecosse), 3 octobre.

M. Winston Churchill, membre du ministère anglais, et le colonel Seely ont fait un vol dans un aéroplane naval et sont montés à une grande hauteur.

Hendon (près Londres), 3 octobre.

L'aéroplane « char à bancs » de Graham White a établi un nouveau record, volant pendant vingt minutes avec neuf passagers sans compter le pilote. Il a atterri au milieu des ovations.

Socialistes malfaiteurs

New-York, 3 octobre.

Le nommé Davis, alias O'Donnell, a été arrêté. Il est accusé d'avoir fait sauter un pont de chemin de fer à Mount Vernon, dans l'Etat de New-York, le 3 septembre 1911.

Indianapolis, 3 octobre.

Le procureur a établi une liste d'une douzaine d'attentats au sujet desquels Davis aurait fait des aveux. Les révélations de Davis concerneraient la plupart des attaques contre les propriétés commises ces dernières années.

Indianapolis, 3 octobre.

Harry Ownes, secrétaire du syndical des serruriers, a été arrêté sous l'inculpation de conspiration. Il serait compromis à la suite des aveux faits par Davis à New-York.

Le tremblement de terre de Panama

Panama, 3 octobre.

On confirme que le canal n'a aucunement été endommagé par le tremblement de terre de mercredi (voir Faits divers).

Les ravages causés par le tremblement de terre ont été plus importants dans la province de Los Santos. Le palais du gouvernement a été détruit et les murs du dépôt de police ont été lézardés dans la ville de Los Santos. Les tours des églises de Macaracas et de Los Santos sont tombées. Dans cette dernière ville, plusieurs autres bâtiments ont été détruits. Une femme est morte de peur.

Panama, 3 octobre.

Une déclaration officielle publiée hier jeudi après midi dit que la première secousse de tremblement de terre n'a été ressentie que par le sismographe de l'observatoire d'Ancon et qu'elle a eu lieu à 1 heure 40, mercredi après midi. La plus forte secousse a eu lieu à 11 heures 20, mercredi soir. De cette heure jusqu'à 5 heures 18 du matin, quelques autres secousses ont été enregistrées; mais la violence des vibrations de 11 heures 25 a été si forte qu'elle a endommagé le sismographe. En conséquence, le rapport exact de la nuit n'a pu être obtenu. L'opinion générale est qu'une certaine secousse a duré de 10 à 25 secondes.

Les squelettes d'un équipage

Berlin, 3 octobre.

D'après un télégramme de Londres au Berliner Tageblatt, on a découvert, dans une baie voisine du cap Horn (sud de l'Amérique), le voilier Marlborough, de Glasgow, qui se trouvait échoué dans cet endroit depuis vingt-trois ans. On a trouvé à bord vingt squelettes de l'équipage, qui était composé de 33 hommes.

Acteurs « indésirables »

New-York, 3 octobre.

Lorsque Marc Lloyds, acteur connu, et le jockey Bernard Dillon sont arrivés à bord du vapeur Olympic, ils ont été frappés d'un ordre de débarquement comme des personnes « indésirables ». Lloyds et Dillon ont formé immédiatement appel à Washington. En attendant, ils sont consignés à l'île Ellis.

La profondeur de la mer

Paris, 3 octobre.

La canonnière allemande Planet vient de découvrir, au large des Philippines, la plus grande profondeur de la mer connue jusqu'ici, soit 9780 mètres. Le professeur Schott a montré à la société de géographie de Hambourg du tuf volcanique ramené par la sonde.

Chambres fédérales

Berne, 3 octobre.

Le Conseil national a continué, ce matin, le débat sur la loi des fabriques et procédé d'abord au vote sur l'article 11, qui traite des amendes. Le texte proposé par la commission a été approuvé par 106 voix contre 38. Ces dernières sont allées à la proposition de M. Legler, tendant à interdire le système des amendes. L'amendement de M. Schulthess, interdisant l'affichage, a été adopté sans opposition.

La question du droit d'association semble devoir donner lieu à un débat prolongé. MM. Hofmann (Thurgovie) et Scherrer-Fillmann (Saint-Gall) ont proposé à ce sujet un amendement ainsi conçu: « Les fabricants n'ont pas le droit d'interdire l'exercice du droit d'association par les ouvriers. » M. Studer (Zurich) a, de son côté, proposé l'adjonction suivante: « On ne peut entraver ou empêcher, ni interdire la fondation d'une association ou l'entrée dans une association. Il est interdit de sévir contre quiconque fait usage du droit d'association. »

Ces deux amendements ont été développés par leurs auteurs. M. Studer a déclaré la situation actuelle intenable et a demandé de nouvelles garanties pour les ouvriers.

M. Schulthess, conseiller fédéral, a déclaré s'opposer à la prise en considération des amendements et a proposé de modifier l'article visé en ce sens que le renvoi sans congé d'ouvriers pour le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à une association, soit interdit.

Le Conseil des Etats a repris le débat sur les forces hydrauliques à l'art. 40, traitant des taxes et redevances.

Le président a annoncé la clôture de la session pour le samedi 11 octobre.

Un subside de 1,318,200 fr. a été alloué au canton de Thurgovie pour le parachèvement de la correction de la Thur.

Etat civil de la ville de Fribourg.

2 octobre. - Schöni, Jean, fils de Louis, charretier, de Sumiswald (Berne), et de Victorine, née Egger, Grand'Rue.

NAISSANCES

30 septembre. - Baeher, née Scherly, Louise, épouse de Joseph, lessiveuse, de Praroman, née le 21 avril 1836, rue de Lausanne, 66.

DÉCÈS

30 septembre. - Baeher, née Scherly, Louise, épouse de Joseph, lessiveuse, de Praroman, née le 21 avril 1836, rue de Lausanne, 66.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 3 octobre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Table with 12 columns showing temperature readings at different times of the day.

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, vendredi, 3 octobre, à 7 heures: Température: 1° à Davos; 5° à Saint-Moritz; 7° à Claris; ailleurs, de 3 à 13°. Montreux et Locarno ont le maximum, 14°.

TEMPS PROBABLE

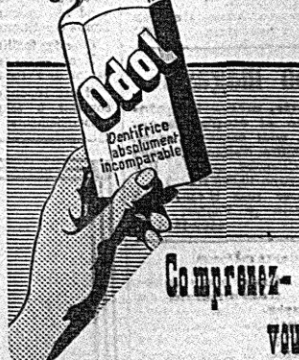
dans la Suisse occidentale

Zurich, 3 octobre, midi.

Ciel nuageux. Assez doux vers midi.

Pluies dans le Jura.

André ALLAZ, secrétaire de la Rédaction.



L'importance énorme de l'action remarquable de l'eau dentifrice Odol? Tandis que les dentifrices généralement employés ne peuvent agir que pendant le temps fort court du nettoyage des dents, l'Odol au contraire, possède une action antiseptique et rafraîchissante qui persiste longtemps après son emploi. L'Odol pénètre dans les cavités des dents, imprègne pour ainsi dire les muqueuses des gencives et les dents de ses éléments antiseptiques et continue encore à exercer ses effets salutaires pendant des heures après son emploi. C'est grâce à cette propriété absolument unique et particulière à l'Odol que l'on obtient une action antiseptique prolongée qui débarrasse la denture. Jusque dans ses plus fins replis, de tous les germes de fermentation et de putréfaction, qui détruisent les dents.

La famille **Gremond-Piller** et M^{me} **veuve Gremond-Dellion** remercient sincèrement tous les parents, amis, connaissances et sociétés qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Mademoiselle **Marie Bardy** et sa famille, profondément touchées par tant de marques de sympathie, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Lanternes de poche
Batteries de rechange
Lampes de rechange
GROS ET DÉTAIL
E. WASSMER
Fribourg

Belles châtaignes vertes
10 kg. Fr. 3.25 franco
100 " 18.— port dû
Morgan & C^e, Luzern.

Châlet-Pension de la Tanaz
GRANDVILLARD
(Gruyère, 850 m.)
On prendrait des pensionnaires, arrangement pour familles.
M^{me} A. Seydoux-Currat.

Domestique de maison
connaissant le service intérieur
demande place ou emploi
analogue. 4837
S'adresser sous H 4936 F, à
Haasenstein & Vogler, Fribourg.

Pommes du Valais
Brut 10 kg. 20 kg. 100 kg.
Canada 5,30 10.— 43.—
franc roseau 4,80 9.— 38.—
douces 3,80 7.— 28.—
Poisines 4.— 7,50
Dondain, Charraz, Valais.

PERDU
un chien d'arrêt
rouge. — Prière de le rapporter à
la Police locale, contre récompense.
4836

Vente juridique
L'office des faillites de la Sarine
exposera en vente, aux enchères
publiques, le **vendredi 10 octobre**,
dès 2 heures du jour, les ustensiles
de l'après-midi, devant les ateliers
Herling & C^{ie}, rue de l'Industrie,
4 coins s'efforçant, dont 1 un
cuisinier, 1 appareil à souder auto-
gène, ainsi qu'environ 1000 kg.
de fers divers et tôles.
La vente aura lieu à tout prix.

A LOUER
immédiatement
le „Chalet Bethléem“
S'adresser à **M. Gaston von**
der Weld, à Fribourg.

VENTE JURIDIQUE
L'office des faillites de la Sarine
exposera en vente aux en-
chères publiques, **jeudi 9 octobre**,
dès 2 heures du jour, les us-
tensiles appartenant à la masse
en faillite de **Joséphine Damon**,
à Pérolles, N° 12, consistant en
un magasin de bonneterie et
mercerie, et un magasin de con-
serves et primeurs.
La vente aura lieu à tout prix.
4855

Bon magasin
d'épicerie, mercerie, quin-
caillerie et étoffes, à ven-
dre, pour cause de santé.
Grand chiffre d'affaires; grand
centre. Clientèle assurée. Re-
prise: environ 10,000 francs.
S'adresser sous H 4557 F, à
**Haasenstein & Vogler, Fri-
bourg.** 4509-1518

Soupline
Huile idéale pour cour-
roies de transmissions en
tous genres. Adhésion et sou-
plesse parfaites instantanées.
Seule fabrique en Suisse, chez
les inventeurs, **F. Maillard et**
Fils, Usine des Engrens, à Fey
(Vaud). On demande des repré-
sentants. H 4710 L 4752

Ameublements-Literie
Lits complets 2 places
depuis 100 fr.
avec garantie
sommiers, matelas
en crins, en lice et en laine
Duvels-coussins
TRAVAIL ÉOIGNÉ
RÉPARATIONS.
Se recommande, 4573
F. BOPP, tapissier
rue du Tir, 8, Fribourg!

Langue allemande

On demande une
JEUNE FILLE
pour garder un enfant. Entrée
tout de suite.
S'adresser chez **Madame Ca-**
rera, rue du Milieu, 34, Bienne.

Cours de peinture
donné 41, Grand'Fontaine,
le **jeudi**, de 11 1/2 h. à 3 1/2 h.
Le professeur a exposé au
Salon de Paris.
Aquarelle, peinture à l'huile,
sur toile, satin, velours, etc.
Pour tous renseignements,
s'adresser 41, Grand'Fontaine.
H 4874 F 4776

DENTISTE
H. LIPPACHER
Rue du Tilleul, 153
Bâtiment du Gotthard
Cours, de 9 à 12 h. et 2 à 5 h.
Téléphone 130
Spécialiste pour la pose de
dents artificielles.
Opérations sans douleurs
Reçoit le mardi, à Romont: Hôtel de Cerf

INSTITUT MERKUR
HORW, près Lucerne
pour jeunes gens qui doivent
apprendre à fond et rapide-
ment l'allemand, l'anglais, l'ita-
lien et les branches commer-
ciales.
Pour programmes, s'adresser
à la Direction. 4168

Glaces
Tableaux
Encadrements
Le plus grand choix
le meilleur marché, chez
F. BOPP-SCHWAB
Ameublements
rue du Tir, 8, FRIBOURG.

CAFETIERS
RESTAURATEURS
Avant d'acheter un
piano automatique
ou un
orchestron
ou un
Piano électrique
adressez-vous de confiance et de-
mandez les catalogues gratuits de
la maison d'édition catholique

Fetisch frères
facteurs de pianos à Vevey, qui
vend ses instruments aux meil-
leures conditions.
Grandes facilités de paiement.
Nombreuses références dans le
canton de Fribourg.
Il est répondu par retour du
courrier à toute demande de
renseignements. H 34275 L 4510

Conservatoire
et Académie de musique
10^{me} année
Semestre d'hiver 1913-1914

Cours de piano, orgue, harmonium, violon, violoncelle, bois et
cuivres, chant, solfège, diction, harmonie, histoire de la musique,
accompagnement.
Inscription: 10 fr. pour les élèves fribourgeois ou pour ceux dont
les parents sont établis dans le canton; 20 fr. pour les étrangers.
Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la Direction,
tous les jours de 11 h. à midi et de 5 h. à 6 h. du soir. 4749

Strub
Marque
de confiance!

Vente de chevaux réformés de cavalerie
L'administration soussignée vendra en mises publiques,
lundi 6 octobre, à 11 heures du matin, près du
Café de l'Hôtel des Postes, à Fribourg

10 chevaux réformés de cavalerie
Les prix se paient comptant. H 7506 Y 4761
Dépôt fédéral de remonte de cavalerie,
BERNE.

Du sel avec le thé
me direz-vous c'est incroyable et pourtant je vous affirme que
c'est excellent. Faites-en l'essai et prenez avec votre thé les
petites Flûtes au sel Singer légèrement salées et vous serez
enchanté de votre expérience. Jamais vous n'aurez mieux goûté
et trouvé excellent l'arôme de votre thé qui, de cette manière,
s'apprécie le plus favorablement.
En vente chez **Aug. Perriard, P. Haber, A. Krachbelz,**
confiseurs, et au « **Mercur** ».
H 6263 Q 4592

Hôtel à vendre ou à louer
L'hoirie **Becher, à Romont**, exposera en vente, par voie de
mises publiques, pour cause de partage, **mardi 7 octobre**, à
2 heures, à l'**Hôtel de Cerf, à Romont**, ledit hôtel avec ses
dépendances. Bâtiment de style, situé au milieu de la rue principale,
dans localité importante et très connue pour ses foires et marchés.
Magasin, buanderie, cour, jardin potager. Excellente renommée.
Le plus ancien hôtel et rendez-vous des voyageurs de commerce.
Clientèle assurée de la ville et de la campagne. Entrée à volonté.
Favorables conditions de paiement. En cas de non-vente il sera
immédiatement procédé à la mise en location.
Pour tous renseignements, s'adresser audit hôtel ou au notaire
R. Chanton, à Romont. H 4457 F 4400

HOIRIE J. DOSSENBACH
Bottier
AUX ARCADES, FRIBOURG
A L'HONNEUR DE PRÉVENIR sa grande clientèle
que toutes les nouveautés d'automne et d'hiver
BOTTINES Pantoufles d'hiver du **DOCTEUR**
DERNIÈRES FANTAISIES et CLASSIQUES **RASUREL.** Chaussons
SONT EN RAYONS

et branches commerciales. — Cours semestriels et annuels, cours d'hôteliers. **FONDÉE EN 1876**
ECOLE DE COMMERCE WIDEMANN, Bâle. Kohlenberg, 13
Entrée mi-avril et mi-octobre. — Prospectus par le directeur: **René WIDEMANN**, docteur en droit. 764

C. T. BROILLET
médecin-chirurgien-dentiste
a repris
ses consultations

ON DEMANDE
tout de suite, pour Paris,
une personne
ayant du service. Age: 28 à
40 ans. Gage 50 fr.
Pour renseignements, s'adresser
à **M^{me} Ovide Wacherel, 79,**
rue de Lausanne, Fribourg.

JEUNE HOMME
menuisier, demande pour tout
de suite du travail. Peut être
occupé aussi comme entailleuse,
massacier, etc.
S'ad. sous H 4910 F, à Haas-
enstein & Vogler, Fribourg. 4816

Sommelière
On en demande une au courant
du service de la salle à manger.
S'adresser tout de suite **Hôtel**
du **Lion d'Or, Romont.**

RESOLINE
la
CLAIRE
LA MEILLEURE
HUILE
A PARQUETS
HYGIÉNIQUE

DÉPÔTS:
Foüs Guidi, agent général, Fri-
bourg, rue des Chanoines.
Veuvre Treyand, à Bulle.
Foisard, Viatte et **L. Pernet**, à
Romont. 1871

Bains de table
Une caisse de 5 kg. fr. 2.40;
deux caisses fr. 4.50; trois caisses
fr. 6.—
Foümes de table,
la corbeille de 15 kg. fr. 4.70,
tout franco.
P. Pellandini, Taverner
(Tessin). H 6178 O 4624

Gibier du Pays
Volaille de Bresse, vrai Bourg.
Poissons de mer. Marchandises
de première fraîcheur et à des
prix défiant toute concurrence.
Se recommande. 4577
PYRON, Comestibles,
Grand'Rue, 66, Fribourg.

AUTOMOBILE
d'occasion à vendre, faite d'em-
ploi, pour tout de suite. Première
marque, en parfait ordre de mar-
che, phares, lanternes, etc.
S'adres. sous chiffres H 4697 F,
à Haasenstein & Vogler, Fri-
bourg. 4656

Motos à vendre
faute d'emploi, motos-sacoche en
parfait état à tout prix.
S'adresser sous H 4912 F, à
**Haasenstein & Vogler, Fri-
bourg.** 4817

Un établissement industriel à
Fribourg demande un
apprenti-comptable
connaissant les deux langues et
ayant une bonne écriture. Petit
traitement dès le début.
Offres écrites sous H 4722 F, à
**Haasenstein & Vogler, à Fri-
bourg.** 4676

REPRÉSENTANTS
sont demandés partout
par première maison de Derrés
Coloniales, Conserves, Vins et
liqueurs pour la vente à crédit
aux particuliers solvables. Très
forte provision et, par la
suite, engagement au fixe avec
bon salaire, frais de voyages, etc.
Adresser offres sous Y 4187 X,
à Haasenstein & Vogler, Genève.

FILLE
pour la cuisine, si possible ayant
déjà quelques connaissances, et
pour Noël
une fille de campagne
et un domestique simple
S'adresser par écrit, sous
H 4923 F, à Haasenstein et Vo-
gler, Fribourg. 4815-1620

Docteur PERRIER
reprendra
ses consultations
lundi 6 octobre

On demande tout de suite
un apprenti boulanger
bien nourri et bien traité.
S'adresser sous H 4928 F, à
l'Agence Haasenstein & Vogler,
Fribourg. 4828

UN JEUNE HOMME
sérieux, ayant une bonne instruc-
tion primaire, demande à entrer
comme apprenti dans une maison
de commerce. Certificats à dis-
position.
S'adresser sous H 4930 F, à
**Haasenstein et Vogler, à Fri-
bourg.** 4829-1622

JEUNE HOMME
demande chambre et pen-
sion dans une bonne famille
française, où il aurait l'occasion
de se perfectionner dans la langue.
Offres sous chiffres H 4926 F,
à Haasenstein & Vogler, Fri-
bourg. 4827

5-30 FR.
seront payés pour vieux
DENTIERS
même cassés. Seulement **lundi**
6 octobre, à l'hôtel du Faucon.
J'achète or et argent. 4826-1621

ON DEMANDE
à acheter un
domaine
de 10 à 12 poses. Entrée au
1^{er} novembre. 4815
S'adresser sous H 4907 F, à
Haasenstein & Vogler, Fribourg.

Pruneaux du Valais
Colis poste, franco, 10 kg.
fr. 3.50; 20 kg. fr. 6.90; tomates
10 kg. fr. 2.50; belles poires
10 kg. fr. 5.—
**M. HILTI-
Spahr, à Saxoa (Valais).**

Fab. Fourneaux
Sursee
Offre les meilleurs
POÊLES, POTAGES, A
GAZ ET A CHARBON
LESSIVEUSES
Catalogue gratuit
Succ. Terne
Morbeyou Str. 8

Viande du pays
Belle viande de bœuf,
fraîche, pour bouillir, à
1 fr. 40 le kg., contre rem-
bours., par **M. CANTIN**,
boucher, à Fribourg.
NOIX
5 kg., fr. 3.25; 10 kg., fr. 6.20.
Châtaignes
5 kg., fr. 1.80; 10 kg., fr. 3.40.
Raisins tessinois
envoient:
**Balcentra & Trezzini, As-
tano (Malcantone).** 4720

NOTAIRE
E. CORMINBOEUF, notaire
à **Châtel-Saint-Denis**
se trouvera tous les jours, dès le 1^{er} octobre, à son bureau
HOTEL DES BAINS

HIPPODROME D'YVERDON
Courses de chevaux
ET
Grands concours d'obstacles
Dimanche 5 octobre, dès 1 1/2 heure

MUSIQUE
Accordages et réparations d'orgues, pianos et harmoniums, sont
toujours faits par
L. Bugnon et C^{ie}, à Sivrilez
(ci-devant Dougoud et Bugnon)
Représentants pour la vente d'instruments et toutes fournitures de
musique. — Leçons pour élèves. — Arrangement de morceaux
pour lanfare. H 4703 F 4663

INSTITUT DE BEAUTÉ
Fréd. HANSELMANN, Pérolles, 6
Coiffeur pour dames
Ancien élève de l'école internationale de coiffure de Londres
Spécialiste pour transformation et demi-transformation
invisible. H 3705 F 3696
Combinaisons toutes spéciales pour coiffure légère.
Discretion absolue. Téléphone 6.18.

Mises juridiques
L'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères
publiques, le **samedi 11 octobre**, dès 2 heures du jour,
Rayard, l'écurie Albert Krebs, vouturier, rue des Alpes,
3 juments brunes, 1 cheval blanc, 5 cabriolets à capote, 4 breaks,
2 calèches, 3 voitures, 1 voiture-panier, 1 landeau, 1 victoria, 1 vis-
-à-vis à capote, 1 paire de harnais à l'anglaise, 1 paire de harnais pour
break, 14 colliers et harnais divers, 18 couvertures et bâches, faux-
colliers, 5 traîneaux, 1 hache-paille, 2 chars à pont, ainsi qu'un stock
d'articles pour vouturiers.
La vente aura lieu à tout prix. H 4933 F 4834

Demandez la plus pure des eaux alcalines naturelles
HENNIEZ-LITHINÉE
spécialement indiquée pour les rhumatismes, la goutte,
les maladies d'estomac, du foie et des voies urinaires
Eau de table gazeuse parfaite
Excellent rafraîchissement, seule ou en mélange avec du vin, des sirops, etc
Représentant: **J. SCHERWEY**, rue de la Banque, Fribourg

Vente juridique
de machines agricoles
Lundi, le 6 octobre, dès 2 heures du jour,
l'office des faillites de la Sarine exposera en vente,
aux enchères publiques,
devant la **Fabrique de machines**
de Fribourg
des grands et petits cultivateurs, herbes à prairie, machines
à battre, hache-paille, concasseurs, moulins à raisin, écrase-
pompes de terre, coups-racine, moulins à fruits, pompes à
purin, moulins à vannier, semoirs, charreuses, meules d'émeril
pour couteaux de faucheuses, moulins pour pommes de
terre, pompes de jardin, vis de pressoir, montants de hache-
paille, montants de machines à battre, tambours de machines
à battre, broiettes de terrassement, divers manches pour
outils, diverses pièces de rechange pour machines agricoles,
un char à 4 roues, etc. La vente aura lieu à tout prix.
Fribourg, le 23 septembre 1913. 4660-1559

Banque Populaire Suisse
Capital versé et réserves: Fr. 76,000,000
Nous émettons actuellement, au pair, des
Obligations 4 1/2 %
de notre établissement au
à 3 ans fixe, nominatives ou au porteur.
Les coupons semestriels sont payables sans frais
après de tous les sièges de la Banque.
Nous acceptons en paiement des obligations
d'autres banques, remboursables ces mois prochains.
FRIBOURG: Quartier Saint-Pierre.
Agences: Bulle, Châtel-Saint-Denis, Estavayer,
Domdidier, Moral, Romont, Villargiroud, Le Mourét.